

Carte nationale d'identité

Demandes de cartes d'identité

Cette démarche ne peut se faire qu'auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil (Saint-Gaudens, Aspet Cazères, Saint-Girons). Une prise de rendez vous par téléphone est nécessaire.

Pour une première demande :

Joindre un justificatif d'état civil (copie intégrale de l'acte de naissance) et un justificatif de la nationalité française (le cas échéant)

- le formulaire de demande complété et signé (rempli sur place ou sur internet)
- 2 photographies d'identité aux nouvelles normes
- un justificatif de domicile ou de résidence (facture énergie, télécommunication... de moins de 3 mois)
- Si votre situation a changé (mariage, veuvage, divorce...) documents officiels en attestant

Pour un renouvellement :

CNI à renouveler


OU

Déclaration de perte ou de vol du précédent titre à remplir sur place

ET

- Formulaire de demande complété et signé (rempli sur place ou par internet)
- 2 photographies d'identité
- Un justificatif de domicile ou de résidence
- Si votre situation a changé, documents officiels en attestant
- Si la CNI à renouveler a été perdue ou volée, timbre fiscal de 25 € à fournir
- Si la CNI à renouveler est non plastifiée ou périmée depuis plus de deux ans, justificatif d'état civil ou de nationalité française (le cas échéant)

Lorsque le demandeur détient la CNI dont il sollicite le renouvellement, il devra la restituer lors de la remise de la nouvelle CNI



Pour les mineurs, la demande doit être présentée par une personne exerçant l'autorité parentale qui remplit et signe l'autorisation de délivrance ; il doit produire un document justifiant de sa qualité.